



## CONVENTION DE STAGE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

### Vu :

- Le code du travail, et notamment son article L.211-1 ;
- Le code de l'éducation, et notamment ses articles L.313-1, L.331-4, L331-5, L332-3, L.335-2, L.411-3, L.421-7, L.911-4 ;
- Le code civil, et notamment son article 1384 ; Vu le décret n° 2003-812 du 26 août 2003 relatif aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de seize ans ;
- La circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003 relative aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de seize ans.

### LA PRESENTE CONVENTION EST ETABLIE

#### Entre

- **1<sup>ère</sup> Partie : L'Entreprise/L'organisme d'accueil** .....  
(à l'avenir désignée **L'Entreprise**) siégeant .....  
représenté par .....  
en qualité de .....
- **2<sup>ème</sup> Partie : Le Lycée Français International de Porto** (à l'avenir désigné **LFIP**) avec siège Rua Gil Eanes, n° 27 – 4150-438 Porto (Portugal) représenté par **Monsieur Laurent STRUPLER** en qualité de **Chef d'établissement**.
- **3<sup>ème</sup> Partie :** ....., n° de carte d'identité.....  
**Responsable de** l'élève mineur..... (à l'avenir désignée **Élève stagiaire**) titulaire du n° interne au LFIP ..... et de la carte d'identité ..... résidants tous deux .....

#### Liste de l'ensemble des enseignants référents au projet :

- **Mike Pedrosa (PP classe 4eme A)**  
Mike.pedrosa@lfip.pt
- **Paulo Pinheiro (PP classe 4eme B)**  
Paulo.pinheiro@lfip.pt
- **Elisabeth Moreira (PP classe 4 emeC)**  
Elisabeth.moreira@lfip.pt
- **Romana silva (PP classe 4eme D)**  
Romana.silva@lfip.pt
- **Julie GERARD PEDRO**  
cop@lfip.pt
- **Tél du LFIP : 00 351 226 153 030**

#### Contact du tuteur dans l'entreprise:

**Nom :** .....

**Téléphone:** .....

**Portable :** .....

**E-mail:**.....

**Autres:**.....



## DISPOSITIONS

### Générales

#### Article 1

La présente convention, établie librement et de bonne foi entre les parties, a pour objet de mettre en œuvre de la part de l'**Entreprise / Organisme** un **Stage d'observation en milieu professionnel (Stage)** au bénéfice de l'**Élève stagiaire** (identifié en Annexe) de la classe de quatrième du **LFIP**.

#### Article 2

- a) Le **Stage** se déroulera dans les installations de l'Entreprise/Organisme, sur une durée de 3 jours, **à partir du 12 mars 2025 au 14 mars 2025**.
- b) La convention n'est pas renouvelable et expire automatiquement sans nécessité de communication préalable au terme de la durée ci-dessus définie.

#### Article 3

**L'organisme / L'Entreprise s'engage à :**

- a) Garantir d'intégration du stagiaire dans sa structure ;
- b) Mettre à sa disposition de bonnes conditions d'observation, dans la limite de ses possibilités tout en sauvegardant les intérêts supérieurs de l'Entreprise/Organisation ;
- c) D'informer le **LFIP**, à travers son **Tuteur** (Enseignant référent identifié en Annexe), d'éventuel souci qui pourrait survenir durant le stage.

**Le LFIP s'engage à :**

- a) Nommer un **Tuteur** pour la durée du stage ;
- b) Soutenir l'élève stagiaire dans ses activités ;
- c) Réagir rapidement dans le cas où un éventuel souci surgirait durant la période du stage.

**Le Tuteur a pour mission :**

- a) D'assurer le lien entre le LFIP et l'Entreprise/Organisme ;
- b) De soutenir l'Élève stagiaire et participer à l'analyse des activités qu'il va réaliser ;
- c) D'évaluer sa prestation durant le stage ;

**L'Élève stagiaire s'engage à :**

Respecter les règles et règlement en vigueur dans l'Entreprise/Organisme d'accueil et plus particulièrement en ce qui concerne la sécurité, les horaires, et la discipline, sauf disposition(s) particulière(s) détaillée(s) en annexe.

#### Article 4

La durée, l'horaire, les conditions d'accueil et d'accompagnement, la définition des activités à réaliser, les frais, et modalité d'assurance sont établis dans le contenu des articles suivants ainsi que dans l'Annexe qui en fait intégrante.

#### Article 5

Chacune des deux parties peut dénoncer immédiatement la présente convention, dans le cas où l'autre ne remplit pas l'une de ses dispositions.



## Contenu du stage

### Article 6

- a) Les objectifs et les modalités de l'organisation du **Stage** est déterminée d'un commun accord entre l'**Entreprise / Organisme** et le **LFIP** et ils sont consignés dans l'annexe pédagogique.
- b) Durant le stage, l'**Élève stagiaire** n'a pas à réaliser de tâche dans l'**Entreprise / Organisme** d'accueil.
- c) L'**Élèves stagiaire** ne peut accéder ni utiliser des machines, appareils ou produits qui puissent mettre en danger son intégrité physique ou dont l'usage est proscrit aux mineurs par les **articles R.234-11 à R. 234-21 du code du travail**, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs **par le même code**.
- d) L'**Élèves stagiaire** peut toutefois participer à des enquêtes, activités, essais ou démonstrations en lien avec les objectifs de son stage et sous la supervision de son référent dans l'**Entreprise / Organisme**.

## Responsabilité et Assurance

### Article 7

Durant la période du stage l'**Élèves stagiaire** demeure sous statut scolaire c'est-à-dire sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement du **LFIP**.

### Article 8

- a) Le chef d'établissement du **LFIP** contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'**Élève stagiaire** pour les dommages que celui-ci pourrait causer durant le stage.
- b) L'**Élèves stagiaire** est, durant le stage, couvert par l'assurance contractée à cet effet par le **LFIP**.

### Article 9

- a) L'Entreprise/Organisme est exemptée de responsabilité en cas d'accident durant la période de stage.
- b) En cas d'accident survenant à l'**Élèves stagiaire** durant le stage, le responsable de l'**Entreprise/Organisme** s'engage à adresser la déclaration d'accident au chef d'établissement du **LFIP** dans les 24h où l'accident s'est produit.

## Durée du stage et horaire de présence

### Article 10

- a) La présente de l'**Élève stagiaire** ne peut excéder 7h par jour.
- b) L'**Élèves stagiaire** bénéficie d'une pause d'au moins trente minutes (30') toutes les quatre heures d'activité.
- c) L'**Elèves stagiaire** ne peut exercer son activité au-delà de 19h.





## ANNEXE

### Identification des participants :

#### L'élève stagiaire

Nom et prénom .....

Date de naissance ..... Classe de .....

#### Tuteurs

- **Dans l'Entreprise/Organisme**

Nom et prénom ..... Fonction dans l'Entreprise/Organisme .....

- **Au LFIP**

Nom et prénom ..... Fonction au LFIP..... :

**Dates du stage :** du 12 mars 2025 au 14 mars 2025

### Horaires journaliers de présence de l'Élève stagiaire :

(Remplir en tenant compte de l'art.10° de la présente convention)

	Matin	Après-midi
<b>Mercredi 12 mars</b>	De .... h .... à .... h ...	De .... h .... à .... h ...
<b>Jeudi 13 mars</b>	De .... h .... à .... h ...	De .... h .... à .... h ...
<b>Vendredi 14 mars</b>	De .... h .... à .... h ...	De .... h .... à .... h ...

### Contenu du stage :

#### Activités prévues

- .....
- .....
- .....

#### Compétences visées

- .....

### Financière :

**Restauration :** .....

**Moyen de transport :** .....

**Assurances du LFIP\_ Fidelidade-Companhia de Seguros, S.A. Apólice nº ES64277277**